

Cadre réservé à PALM BUS

Date / Agent :

CARTE N°:

☐ Nouvel abonnement

☐ Déjà abonné

☐ Paiement comptant

☐ Paiement par prélèvements

Dossier pour PASS LIBERTÉ - Annuel

☐ Pass Liberté - Annuel - 375,00€*

Tout Public

* prix du titre de transport auquel il convient d'ajouter les frais de dossier annuels de 9,00€.

TITULAIRE DE LA CARTE

NOM :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : |_|_|_|_| / |_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|

Adresse :
.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :

☎ N° de téléphone fixe : - N° de téléphone portable :

Adresse e-mail

Êtes-vous **salarié** ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, sur quelle commune :

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives aux titres de transport « Palm Bus » figurant sur ce dossier et avoir reçu en mains propres les modalités des conditions générales

Date et Signature :

CONDITIONS GENERALES

- Le souscripteur doit remplir et signer le contrat.
- Tout changement de coordonnées postales du souscripteur doit être signalé à « Palm Bus ».

1. Pièces à fournir

Pour tous

1 photo d'identité récente et en couleur (format 3cm x 3cm)

- ☐ **1 photocopie** de la pièce d'identité (*carte nationale d'identité de l'abonné, passeport ou autre justificatif d'identité valide*)
- ☐ **1 photocopie** d'un document attestant du domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité...)

Pour les règlements par chèque

- ☐ **À l'ordre du Trésor Public**

Pour les règlements par prélèvements mensuels

- ☐ **1 RIB, un RIP ou un RICE** (pas de Livret A).

Aucune photocopie de document ne sera effectuée en agence commerciale PALM BUS.

2. Conditions d'utilisation

- Le titre de transport est établi au nom de l'utilisateur et, de ce fait, il **est rigoureusement personnel**. En cas de litige sur l'identité du porteur du titre de transport, il pourra être demandé une justification d'identité.
- **Le Pass doit être validé à chaque montée** dans les véhicules du réseau, et présenté en cas de contrôle. En cas d'absence de validation, une amende est encourue

Quelle que soit la date d'achat, **le prix du titre de transport est dû dans son intégralité** par chèque, carte bancaire, espèces ou prélèvements mensuels (pour les titres annuels uniquement).
Aucun remboursement de titre de transport, utilisé ou non, ne sera effectué.

3. Conditions spécifiques

PASS LIBERTÉ - Annuel – 375,00 €

- Tout public.
- Libre circulation sur tout le réseau « Palm Bus » pendant un an, à compter de la première validation.
- Le prix du titre de transport est un **forfait annuel d'un montant de 375,00€**,
- **Les frais de dossier de 9,00 € / an, pour toute création ou renouvellement** de carte nominative.

4. Duplicata

En cas de perte, de vol ou de détérioration du titre de transport, un duplicata du titre peut être demandé en agence « Palm Bus ».

Le nouveau Pass vous sera facturé 9,00 € (correspondant aux frais de dossier). Sa fin de validité sera alors définie conformément à celle du titre remplacé.

Conformément à la réglementation en vigueur, le titulaire ne peut pas voyager sans titre de transport valide ; pendant la durée de délivrance du duplicata, le titulaire devra s'acquitter de titres de transport, sans possibilité de remboursement de ceux-ci par « Palm Bus ».

5. Dispositions diverses

Les conditions générales sont suivies par le Service Commercial « Palm Bus » **Régie Personnalisée des Transports Publics Urbains du réseau PALM BUS 108 avenue de la Roubine – CS 30021 – 06156 CANNES LA BOCCA Cedex**, auquel toute correspondance doit être adressée.

Une rubrique « contact » est également disponible sur le site www.palmdeplacements.fr

TITRE DE TRANSPORT ANNUEL - REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

A la demande du souscripteur, la Régie Palm Bus peut convenir du paiement de ce forfait par prélèvement mensuel, sous les conditions suivantes

Les demandes de règlement des titres annuels par prélèvements mensuels se font en agence commerciale ou sur la boutique en ligne ; aucun document ne sera traité par courrier. **L'autorisation de prélèvement (Mandat)** sera éditée pour signature lors de l'achat de votre titre et un échéancier vous sera remis (**présence du titulaire du compte obligatoire le jour du dépôt du dossier**).

- **Le Pass Liberté – Annuel au prix de 375,00 €**, est payable en 12 mensualités

Le premier règlement s'effectue lors de l'achat du titre de transport et s'élève à **40,25 €** (31,25 € pour la première mensualité + **9,00€ de frais de dossier**), suivi de **11 mensualités de 31,25 €**.

Ces mensualités feront l'objet, après acceptation du dossier par « Palm Bus », d'un prélèvement bancaire mensuel (**prélèvement à partir du 5 de chaque mois**).

TITULAIRE DE LA CARTE

NOM :- Prénom :

N° de carte :

NOM ET ADRESSE du DEBITEUR

NOM :- Prénom :

Date de Naissance :- Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal & Ville :

- **JOINDRE un RIB, un RIP ou un RICE** (pas de Livret A).

Les prélèvements sont effectués à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

a. Le souscripteur doit obligatoirement être majeur, et présent lors du dépôt du dossier.

L'autorisation de prélèvement bancaire automatique devra être **signée sur place par le souscripteur** qui devra fournir un RIB, un RIP ou un RICE (pas de Livret A).

b. En cas de prélèvement automatique et pour toute demande de souscription effectuée, les prélèvements commenceront dès le début du mois indiqué sur l'échéancier remis (et accepté) lors de l'achat du titre de transport.

c. Le souscripteur s'engage à approvisionner son compte bancaire pour la durée des prélèvements mensuels. En cas de rejet de prélèvement, le litige devra être réglé directement en agence commerciale.

d. Dans l'attente de la régularisation, le titre de transport sera suspendu. Les frais de rejet éventuels pourront être facturés au souscripteur, au tarif en vigueur. Sans régularisation, le Trésor Public sera en charge du recouvrement des sommes équivalentes aux échéances dues.

e. Tout changement de compte doit être signalé avant le 10 du mois pour un effet à la date du prélèvement à venir. La demande doit être faite en agence commerciale, avec **un RIB, un RIP ou un RICE aux nouvelles coordonnées bancaires**, pour transmission à la **REGIE PALM BUS**, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir **rupture dans le rythme du prélèvement**.

f. En cas de changement du client payeur, le souscripteur devra remplir et signer une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement **et fournir un RIB, un RIP ou un RICE aux nouvelles coordonnées bancaires**.

g. Le souscripteur s'engage à signaler tout changement d'adresse ou de situation à « Palm Bus ».

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous vous rendez en agence commerciale PALM BUS pour l'achat d'un PASS LIBERTÉ – Annuel :

Si vous disposez déjà d'une carte : apportez-la, elle pourra être rechargée.

Important : Pour faciliter les démarches, assurez-vous avant votre venue en agence commerciale que vous êtes en possession de **TOUS** les **JUSTIFICATIFS** nécessaires, à fournir chaque année même en cas de renouvellement.



- Les frais de dossier de 9,00€ sont à régler chaque année.
- La liste ci-dessous vous permet d'effectuer cette vérification préalable.
- Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.



Aucune photocopie de document ne sera effectuée en agence commerciale PALM BUS

Pour tous

1 photo d'identité récente et en couleur (format 3cm x 3cm)

- 1 **photocopie** de la pièce d'identité (*carte nationale d'identité de l'abonné, passeport ou autre justificatif d'identité valide*)
- 1 **photocopie** d'un document attestant du domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité...)

Pour les règlements par chèque

- A l'ordre du Trésor Public

Pour les règlements par prélèvements mensuels

- 1 RIB, un RIP ou un RICE (pas de Livret A).

Dans le cas d'une demande de règlement par prélèvements mensuels, **la présence du titulaire (majeur) du compte bancaire est obligatoire au moment de la remise du dossier en Agence Commerciale.**

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DE CANNES

PLACE CORNUT GENTILLE-06400 CANNES

Du lundi au vendredi : de 7h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DU CANNET

29, Boulevard Sadi Carnot-06110 Le Cannet

Mardi et Vendredi : 7h00-13h30

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h30-17h00

Jeudi : 12h30 – 19h00

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DE MANDELIEU-LA NAPOULE

Avenue de Cannes-06210 Mandelieu-La Napoule

Lundi et Jeudi : 7h00-13h30

Mardi : 12h30 – 19h00

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h30-17h00

Horaires adaptés en période de rentrée scolaire



Informations et Boutique en ligne sur www.palmdeplacements.fr